



Dégradations des eaux salle de bain

Par **dams41**, le **23/09/2010** à **17:24**

Bonjour,
j'ai un souci de dégât des eaux dans ma salle de bain (ma douche) et je voudrais savoir quels recours j'ai sachant que mon constructeur n'a pas mis de dalle hydrofuge au niveau de l'emplacement de la douche. Du coup le mur est pourri par l'infiltration de l'eau.

cordialement

dams41

Par **chris_idv**, le **24/09/2010** à **13:24**

Bonjour,

L'infiltration de l'eau se fait d'abord par les joints mal réalisés qui deviennent perméables à l'eau entre les carreaux de faïence.

Faites intervenir votre assurance multirisque habitation afin de mandater un expert, ou bien directement la garantie décennale constructeur.

Cordialement,

Par **dams41**, le **25/09/2010** à **15:53**

bonjour,

le hic c'est que la douche c'est moi qui l'ai realisee et que je pensais que le constructeur avais mis les plaques hydrofuges a l'endroit prevu sur le plan. donc est-ce que je suis couvert par la garantie decennale ou est-ce que les travaux sont a ma charge? merci

cordialement

dams41